

## L'impact de la crise sanitaire en 2020, une analyse à partir des données fiscales

La crise sanitaire a fortement affecté le niveau d'activité des entreprises en 2020. Leur chiffre d'affaires a baissé de 6,3 % entre 2019 et 2020. Par conséquent, les recettes nettes de TVA ont été inférieures de 16,7 milliards d'euros aux prévisions de recettes pour l'année 2020 établies au début de cette même année. Quelle que soit leur catégorie, les entreprises ont toutes été affectées, notamment pendant la période du premier confinement, enregistrant ainsi une perte d'activité de 30 % entre février et avril. Toutefois, les effets sont hétérogènes entre secteur d'activité. Ainsi, les entreprises du secteur du commerce ont été davantage touchées (- 34 % de chiffre d'affaires entre février et avril) que celles de la construction ou des services (- 17 % et - 24 % de chiffre d'affaires respectivement sur la même période). Cette hétérogénéité est d'autant plus marquée dans certains sous-secteurs en rapport étroit avec le public, comme l'hôtellerie et la restauration (- 82 % de chiffre d'affaires entre février et avril), les arts et spectacles (- 64 % de chiffre d'affaires sur la même période) ou le transport aérien (- 78 % de chiffre d'affaires). L'effet de la crise sanitaire s'observe également avec la consommation des ménages, qui a diminué de 7 % entre 2019 et 2020. A l'inverse, les revenus des ménages sont restés relativement stables, ce qui confirmerait une hausse de l'épargne des ménages pendant les périodes de confinement.

*Auteurs : Olivier Arnal avec la participation de Lisa Mourlot, Romain Loiseau et de Émile Blanchard*

### Introduction

Pendant la crise sanitaire liée à la Covid-19 en 2020, les entreprises ont été fortement affectées par les mesures de fermeture de certains lieux pouvant accueillir du public, prises du 17 mars au 10 mai, puis du 30 octobre au 15 décembre, et les mesures de restrictions administratives de déplacement et d'activités. Ces mesures ont fortement affecté les entreprises et les ménages. A cet égard, les données fiscales infra-annuelles permettent d'apporter un éclairage sur l'effet de la crise tant sur les recettes nettes de TVA et l'activité économique des entreprises que sur la consommation et les revenus des ménages. Ainsi, cette étude analyse l'impact de la crise sanitaire sur ces différents éléments à l'aide de données fiscales.

Ces données confirment les analyses réalisées par ailleurs par la Banque de France et l'Insee, notamment sur la forte baisse d'activité des entreprises et la hausse de l'épargne des ménages<sup>1</sup>. Ainsi, les données présentes dans les déclarations mensuelles de TVA permettent d'analyser les évolutions de chiffre d'affaires et des recettes nettes de TVA au cours de l'année 2020 mais aussi de constater le changement de comportement des ménages dans leur façon de consommer. Afin de mesurer cette évolution, le champ de cette étude se

concentre sur les entreprises ayant remis des déclarations mensuelles de TVA, qui sont relativement représentatives de la totalité des entreprises [encadré 1].

L'étude démontre une détérioration de l'activité économique pour l'ensemble des entreprises au regard des évolutions des chiffres d'affaires et des recettes nettes de TVA encaissées. Sur l'ensemble de l'année 2020, ces dernières ont été inférieures de 16,7 milliards d'euros aux prévisions. Au niveau national, le chiffre d'affaires des entreprises a baissé de 6,3 % entre 2019 et 2020, avec un ralentissement marqué de l'activité économique en avril par rapport à février (- 30 % du chiffre d'affaires). Lors du deuxième confinement, les effets de la crise sur le chiffre d'affaires ont été moins importants (- 3 % du chiffre d'affaires en novembre par rapport à février).

Néanmoins, les effets ont été hétérogènes selon le secteur d'activité ainsi qu'au sein de quelques secteurs particuliers comme le commerce de détail ou les services. Les secteurs du commerce et de l'industrie ont été plus impactés par la crise sanitaire lors du premier confinement (baisse respective du chiffre d'affaires de 34 % et 32 % en avril 2020, par rapport à février) que les services (-24 % sur la même période). Le chiffre d'affaires du secteur de la construction a continué à

<sup>1</sup> Lesdos-Cauhapé C., mai 2021, Insee, L'économie française en 2020 : une année de bouleversements et Banque de France, L'impact de la crise du Covid-19 sur la situation financière des entreprises et des ménages en 2020

baïsser jusqu’au mois de mai, contrairement aux chiffres d’affaires des autres secteurs d’activité, avec une perte de 24 % par rapport à février. Dans le secteur du commerce, le chiffre d’affaires du commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé a progressé de 12 % entre 2019 et 2020 quand celui du commerce de détail d’équipements de l’information et de la communication baïssait de 10 % sur la même période. Au sein du secteur des services, l’hébergement, la restauration, les arts et spectacles et les transports aériens n’ont jamais pu retrouver leur niveau d’activité d’avant-crise au cours de l’année 2020, contrairement aux transports ferroviaires qui ont connu une hausse d’activité au cours des mois de juillet à septembre (+12 % en moyenne par rapport à février). En revanche, les différentes catégories d’entreprise ont été affectées de façon relativement homogène par la crise sanitaire.

Les données fiscales de TVA et sur les revenus soumis au prélèvement à la source permettent d’analyser l’évolution conjointe de la consommation et des revenus. Les résultats mis en avant sur la consommation sont similaires à ceux des comptes trimestriels de l’Insee. En conséquence de la crise sanitaire, la vente des produits dits de « première nécessité » (par exemple certains produits alimentaires et articles d’hygiène) a augmenté mais la consommation globale des ménages a baïssé, notamment pendant les périodes de confinement (- 25 % au deuxième trimestre et - 14 % au quatrième trimestre 2020 par rapport aux mêmes périodes en 2019). En revanche, les revenus sont restés stables. Cette baisse des dépenses des ménages couplée à une relative stabilité des revenus aurait généré un supplément d’épargne des ménages au cours de l’année 2020. Cela confirme l’analyse de la Banque de France, qui met en relief un supplément d’épargne de 100 milliards à 120 milliards d’euros en 2020 par rapport à 2019 (Banque de France, 2021).

## 1. Une approche macro-économique de l’impact de la crise sanitaire sur les recettes nettes de TVA

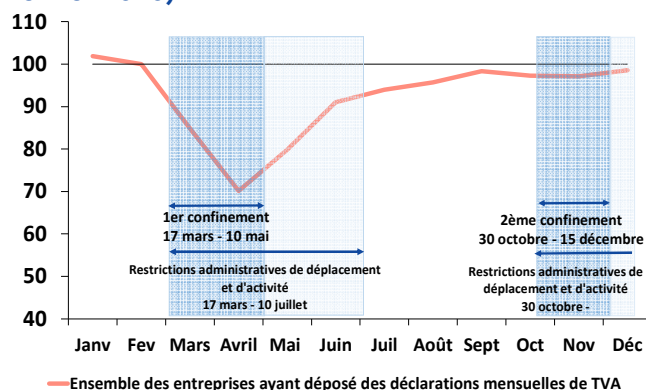
### 1.1. En 2020, le chiffre d’affaires déclaré par les entreprises a été inférieur de 6,3% à celui de 2019

Le chiffre d’affaires relatif à l’année 2020 déclaré par les entreprises s’élève à 4 707 milliards d’euros<sup>2</sup>, contre 5 024 milliards en 2019. Cette baisse de 6,3 % traduit un net recul de l’activité en 2020 dû à la crise sanitaire et aux différentes restrictions qui l’ont accompagnée. A titre de comparaison, le chiffre d’affaires des entreprises a progressé de 2,9 % par an, en moyenne, entre les années 2011 et 2019. À partir du mois de mars 2020, l’activité des entreprises a fortement été affectée, entre confinement, mise à l’arrêt ou diminution d’activités, fermetures de certains lieux pouvant accueillir du public et baisse de la consommation des ménages. Le chiffre d’affaires mensuel de l’ensemble des entreprises ne retrouve un

niveau proche de celui de février 2020 qu’à compter de septembre 2020 [graphique 1].

En particulier, les mesures restreignant l’activité de certaines entreprises pendant le premier confinement de 2020 ont eu des répercussions importantes sur l’activité économique. Le chiffre d’affaires des entreprises a baïssé de près de 30 % en avril 2020 relativement à février 2020. L’activité a ensuite repris à partir du mois de mai, mais sans jamais atteindre le niveau d’activité constaté en février 2020 ou pour la même période en 2019. Enfin, le recul de l’activité économique est beaucoup moins marqué lors du deuxième confinement en novembre 2020 (- 3 % en novembre 2020 par rapport à février). Cette moindre baisse de l’activité des entreprises peut s’expliquer notamment du fait de restrictions d’activité moins étendues qu’en mars, par le maintien de l’accueil dans les lieux d’enseignement et de gardes d’enfants, et par le développement du télétravail.

**Graphique 1 : Évolution mensuelle du chiffre d’affaires déclaré dans les déclarations mensuelles de TVA (données CVS-CJO base 100 en février 2020)**



**Lecture :** Le chiffre d’affaires des entreprises déclarant mensuellement leur TVA a reculé de 15,1 % entre février et mars 2020.  
**Champ :** Entreprises ayant déposé des déclarations mensuelles de TVA pour la période d’affaires 2020.  
**Source :** Déclarations mensuelles de TVA 2020, DGFIP.

### 1.2. Un écart de près de 17 milliards d’euros de recettes nettes de TVA par rapport aux prévisions pour 2020

En termes budgétaires, la période du premier confinement s’est traduite par un fort recul des recettes nettes de TVA [encadré 1]. Pour illustrer, les recettes ont ainsi été comparées à une trajectoire anticipée en fin d’année 2019, avant déclenchement de l’épidémie [graphique 2]. Entre mars et juin 2020, les recettes nettes de TVA sont, en cumulé, inférieures de 15,3 milliards d’euros aux prévisions établies pour cette période. Cet écart coïncide avec la période de premier confinement, entre le 17 mars et le 10 mai 2020 [encadré 2]. De juillet à novembre, les recettes ont atteint un niveau très proche de celui anticipé sans pandémie, illustrant une reprise de l’activité

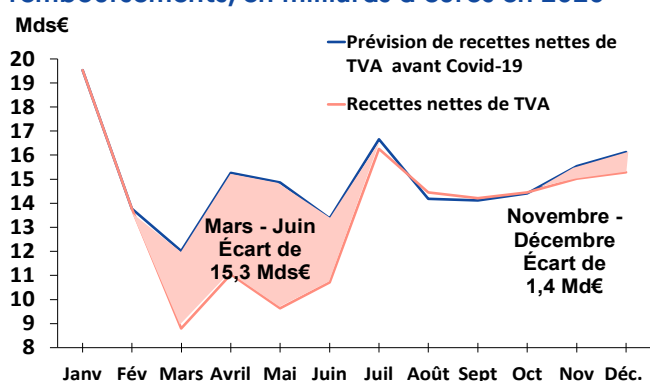
2 Pour l’analyse globale de l’impact de la crise sanitaire, sont retenues l’ensemble des entreprises déposant des déclarations mensuelles de TVA, tous secteurs d’activité confondus contrairement à la publication DGFIP Statistiques 03 « La taxe sur la valeur ajoutée en 2020 » qui comprend les entreprises ayant déposé des déclarations TVA mensuelles, trimestrielles et annuelles. Les seules déclarations trimestrielles et annuelles représentent

211 milliards d’euros de chiffres d’affaires en 2020. Le total du chiffre d’affaires 2020 s’élève donc bien à 4 918 milliards d’euros (O. Arnal, DGFIP STAT n°03). Les analyses sectorielles ultérieures s’appuient sur les indices de chiffre d’affaires produits par l’Insee et portent uniquement sur le secteur marchand non agricole.

post-confinement. L'effet sur les recettes nettes de TVA du deuxième confinement est quant à lui concentré sur les mois de novembre et de décembre. Les recettes nettes sont inférieures de 1,4 milliard d'euros aux prévisions. Sur l'ensemble de la période 2020, les recettes de TVA ont été inférieures de 16,7 milliards d'euros aux projections d'activité avant crise sanitaire.<sup>3</sup> Si l'on compare aux recettes nettes de 2019 et non aux prévisions, la baisse s'élève à 6,6%, ce qui est comparable quoique légèrement supérieur à la baisse de chiffre d'affaires.

Les recettes nettes de TVA ont pu être légèrement plus sensibles à une variation du chiffre d'affaires lors de la crise sanitaire qu'en temps normal. En effet, la baisse du chiffre d'affaires est due pour 91 % à celle des ventes imposables au taux de TVA à 20 %, alors que ces dernières représentent en temps normal 75 % du chiffre d'affaires total, et à la hausse simultanée des ventes imposables au taux de TVA à 5,5 % [section 3.1] qui sont venues réduire cette baisse de 5,6 %. Dès lors, pour un niveau de chiffre d'affaires donné, les recettes de TVA sont de ce fait inférieures.

**Graphique 2 : Recettes nettes de TVA prévues en l'absence de la pandémie de Covid-19 et constatées, hors accélération des remboursements, en milliards d'euros en 2020**



**Note :** Les scénarios de prévision de recettes nettes de TVA mis au point début 2020 ont été établis sans prise en compte d'un impact du Covid-19 et recalés pour les mois de janvier et février grâce aux données de janvier et février 2020. La série de l'exécution des recouvrements en période de crise a été retraitée de manière à neutraliser l'effet d'accélération des rythmes de remboursements de crédits de TVA opérée à la DGFIP en mesure de soutien aux entreprises face à la crise.

**Lecture :** Entre mars et juillet 2020, les recettes nettes de TVA ont été inférieures de près de 15,3 milliards d'euros à ce qu'anticipaient les modèles de prévisions.

**Champ :** Entreprises assujetties à la TVA.

**Sources :** Données comptables de recouvrement, calculs et travaux de prévision DESF - DGFIP.

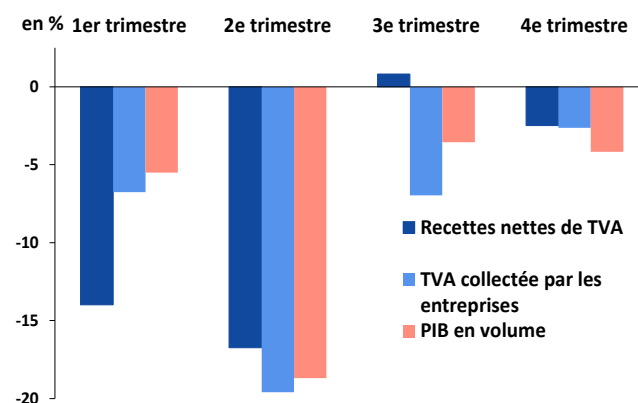
Par ailleurs, les demandes de remboursement de crédit de TVA ont augmenté entre 2019 et 2020. En effet, les entreprises ont réagi dès le début du premier confinement, en prévision de la baisse de leur activité, en demandant le remboursement de leurs crédits de TVA afin de dégager de la trésorerie et faire face à leurs échéances (loyers, charges, salaires, etc.). Le recours important des entreprises à leurs stocks de crédit de

TVA a affecté, dès le mois de mars 2020<sup>4</sup>, les recettes nettes de TVA qui se sont écartées de la trajectoire des recettes prévues. Le montant des demandes de remboursement de crédit de TVA par les entreprises déposant des déclarations mensuelles s'élève à 50 milliards d'euros en 2020, soit 3 milliards d'euros de plus que les crédits de TVA générés au cours de cette même année. Cela s'explique par le fait que les entreprises ont demandé le remboursement de leur stock de crédits de TVA générés les mois précédant la crise, y compris ceux des années antérieures. Par ailleurs, les délais de traitement des demandes de remboursement ont été réduits pour permettre aux entreprises d'augmenter leur trésorerie, modifiant le rythme habituel de remboursement. Cette accélération a été neutralisée ici afin de mieux analyser l'impact économique de la situation sanitaire: elle ne correspond en effet qu'à un décalage temporel de l'enregistrement et du traitement de ces demandes.

### 1.3. Une évolution des recettes nettes de TVA différente de celle du PIB en volume

Le premier confinement s'est traduit par un recul de 14 % des recettes nettes de TVA dès le 1er trimestre 2020 par rapport à 2019, alors même que le confinement n'a concerné que les 15 derniers jours du trimestre [graphique 3]. Ce recul correspond à la variation totale sur la période d'affaires de janvier à mars 2020. Du fait de la mobilisation rapide des stocks de crédits de TVA, les recettes nettes de TVA ont davantage baissé que le PIB au premier confinement. Le PIB en volume et la TVA collectée par les entreprises se sont contractés de 6 % et 7 % respectivement par rapport à la même période en 2019.

**Graphique 3 : Évolution en glissement annuel des recettes nettes de TVA, de la TVA collectée et du PIB en volume en 2020 par rapport à 2019**



**Note :** Les recettes nettes de TVA correspondent à la différence entre les recettes encaissées de TVA et les remboursements de crédit de TVA (avant transfert aux organismes sociaux et aux régions). Les recettes encaissées de TVA correspondent à la différence entre la TVA collectée et la TVA déduite par les entreprises.

**Lecture :** Au 1er trimestre 2020, les recettes nettes de TVA ont reculé de 14 % par rapport au niveau atteint à la même période en 2019.

**Champ :** Entreprises assujetties à la TVA.

**Sources :** Données comptables de recouvrement, calculs et travaux de prévision DESF-DGFIP. Données PIB en volume, Insee.

<sup>3</sup> Cette baisse n'est pas comparable avec celle de 6,3% du CAHT car la première concerne une variation entre une prévision et un montant réellement encaissé de recettes nettes de TVA en 2020, alors que la seconde concerne une variation de CAHT constatée entre 2019 et 2020.

<sup>4</sup> Les entreprises constituent un stock de crédits de TVA lorsqu'elles sont amenées à déduire plus de TVA qu'elles n'en collectent dans le cadre de leurs activités. Cette situation créditrice peut n'être que transitoire au cours de l'année, et les entreprises ne sont pas tenues de demander un remboursement immédiat de leur créance.

Au deuxième trimestre 2020, par rapport à celui de 2019, le PIB, la TVA collectée et les recettes nettes connaissent une baisse similaire. Au troisième trimestre, les recettes nettes de TVA se redressent plus rapidement que le PIB en volume et que la TVA collectée et cessent de diminuer (+ 0,8 %). Cette évolution positive des recettes nettes est en partie due à une baisse importante des achats de biens nécessaires à l'activité des entreprises et à une reconstitution des stocks de crédit de TVA, mobilisés plus tôt dans la crise.

Le second confinement n'a pas été marqué par une baisse des recettes nettes et des recettes encaissées aussi forte qu'au premier confinement, du fait du maintien d'un certain nombre d'activités par les entreprises. Les recettes nettes de TVA connaissent une évolution similaire à la TVA collectée par les entreprises, en recul respectivement de -2,5 % et -2,6 % au 4e trimestre 2020 par rapport à la fin 2019.

## 2. Déclinaisons sectorielles et catégorielles de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique

### 2.1. Un impact important au premier confinement mais limité au deuxième pour l'ensemble des secteurs

Les entreprises ont vu leurs activités baisser fortement entre février et avril puis reprendre dès la levée du premier confinement. Cette situation s'est traduite par une forte variation du chiffre d'affaires déclaré par l'ensemble des entreprises du secteur marchand non agricole, établi d'après les indices de chiffres d'affaires construits par l'Insee à partir des déclarations mensuelles de TVA [graphique 4]. L'activité des entreprises a ensuite évolué de façon différente selon les secteurs d'activité au cours de l'année, comme le confirme Bureau B. et al, 2021.

Le secteur du **commerce** est celui dont le niveau d'activité a été le plus affecté par la crise sanitaire avec une baisse de chiffre d'affaires de 34 % entre février et avril 2020. Dès le mois de juin, les entreprises du secteur du commerce retrouvent néanmoins leur niveau d'activité. Le deuxième confinement a eu un effet moindre sur leur niveau d'activité que le premier. Leur chiffre d'affaires est en recul de 6 % en novembre 2020 par rapport à février 2020. Il retourne à son niveau de février dès décembre 2020. Plus en détail, le secteur du commerce de gros, le plus important en terme de chiffre d'affaires (21 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des secteurs et 60 % du secteur Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles), a vu son activité baisser de 27 % entre les mois de février et avril 2020, avant de repartir à la hausse entre avril et mai (+ 14 %). Le second confinement du mois de novembre a eu également très peu d'effet sur le chiffre d'affaires du secteur (- 3 % en novembre par rapport à février).

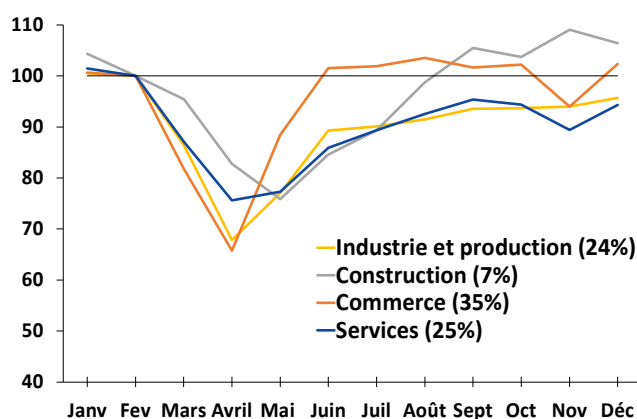
Dans le secteur des **services**, la baisse de chiffre d'affaires a été conséquente au premier confinement (-24 % entre février et avril 2020). L'activité s'est de nouveau contractée au second confinement avec un chiffre d'affaires en retrait de 11 % au mois de novembre par rapport à celui de février. Malgré une reprise de l'activité à compter de mai, le niveau du chiffre

d'affaires dans les services est resté, pour le reste de l'année, en deçà du niveau observé avant le premier confinement.

Le secteur **industrie et production** a également connu une forte baisse de son chiffre d'affaires au premier confinement (-32 % entre février et avril), avant d'atteindre, en décembre, un niveau de chiffre d'affaires inférieur de 4 % à celui du février. Au sein de ce secteur, l'industrie manufacturière, deuxième secteur le plus important en terme de chiffre d'affaires (19 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des secteurs) a connu une baisse de 36 % de son activité entre février et avril 2020. L'activité a ensuite repris en mai mais n'a jamais retrouvé son niveau de février jusqu'à la fin de l'année 2020. L'impact économique de la crise sanitaire a été très hétérogène d'un sous-secteur à l'autre dans l'industrie manufacturière. Ainsi, l'industrie pharmaceutique a vu son chiffre d'affaires progresser de 9 % en mars par rapport à février. L'activité a ensuite baissé en mai (-11 % de chiffre d'affaires par rapport à février) mais a très rapidement repris et est restée relativement stable jusqu'en décembre. Cela confirme l'analyse de l'Insee, selon laquelle, seules les activités liées à la santé maintiennent leur niveau d'activité. A cet égard, les laboratoires tirent leur croissance de nouveaux médicaments et certaines usines accélèrent les cadences pour produire les médicaments utilisés à la suite des différentes vagues d'hospitalisation (Laurent J., 2021).

Enfin, le secteur de la **construction** a vu son chiffre d'affaires baisser en avril puis en mai (-24 % en mai par rapport à février) avant de retrouver son niveau d'activité de début d'année à compter du mois d'août. Dans ce secteur, le deuxième confinement n'a pas eu d'impact négatif sur le chiffre d'affaires dans la construction (hausse de 9 % du chiffre d'affaires en novembre par rapport à celui de février).

**Graphique 4 : Évolution du chiffre d'affaires dans le secteur marchand non agricole par secteur en 2020 (données CVS-CJO, base 100 en février 2020)**



**Note :** Le poids respectif dans l'économie de chaque secteur d'activité représenté est illustré dans la légende, entre parenthèses, à partir des chiffres d'affaires déclarés en 2020 dans l'ensemble des déclarations mensuelles de TVA.

**Lecture :** le chiffre d'affaires des entreprises du secteur des services a reculé de 13% entre février et mars 2020.

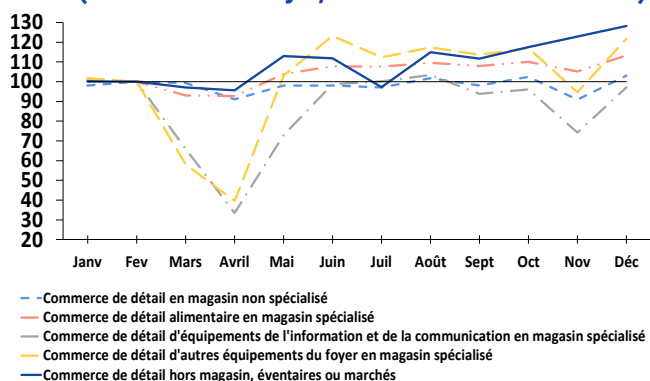
**Champ :** Entreprises assujetties à la TVA.

**Source :** Déclarations mensuelles de TVA 2020, DGFIP, Insee.

## 2.2. Les effets de la crise dans le commerce de détail sont hétérogènes

Le **commerce de détail** est le troisième secteur le plus important en terme de chiffre d'affaires (10 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises). Il représente les commerces en lien direct avec les ménages. L'activité de ces derniers a été impactée de façon hétérogène par la crise sanitaire [graphique 5]. De manière générale, le chiffre d'affaires du commerce de détail alimentaire en magasin<sup>5</sup> a progressé de 1,9 % entre 2019 et 2020 comme le confirme les comptes du commerce en 2020 (Insee, 2021). Ainsi, l'activité des entreprises du secteur du **commerce de détail en magasin non spécialisé** (essentiellement les supermarchés, hypermarchés et les commerces alimentaires) et du **commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé** (notamment les ventes de fruits et légumes, de pain, de produits à bases de tabac ou boissons alcoolisées) a été relativement épargnée pendant le premier confinement (perte respective de 9 % et 7 % du chiffre d'affaires en avril par rapport à février). A l'inverse, les **commerces de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé**, telle la vente d'ordinateurs et de téléphones et les **commerces de détail des autres équipements du foyer en magasin spécialisé**, avec l'électroménager, les meubles et la décoration ont subi des pertes de chiffres d'affaires supérieures à 60 % entre les mois de février et avril 2020.

**Graphique 5 : Évolution des chiffres d'affaires des entreprises du secteur du commerce de détail en 2020 (données CVS-CJO, base 100 en février 2020)**



**Lecture :** Le chiffre d'affaires des magasins spécialisés du commerce de détail d'équipement de l'information et communication a reculé de 42 % entre février et mars 2020.

**Champ :** Entreprises ayant déposé des déclarations mensuelles de TVA.

**Source :** Déclarations mensuelles de TVA 2020, DGFIP, Insee.

Enfin, le secteur du **commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés** qui comprend les commerçants vendant essentiellement sur internet<sup>6</sup> a été peu affecté par les deux premiers confinements avec une baisse de 4 % du chiffre d'affaires entre février et avril et une reprise d'activité dès le mois de mai (+13 % par rapport à février). L'activité du e-commerce s'est beaucoup développée au cours de l'année 2020 avec la fermeture

des magasins dits « non essentiels » et le report des ventes physiques de biens vers les livraisons à domicile et le « click and collect ». Le chiffre d'affaires du secteur a d'ailleurs fortement augmenté en fin d'année (+23 % en novembre et +28 % en décembre par rapport à février). La croissance du commerce électronique est confirmée par les analyses de la Fédération e-commerce et vente à distance (Fevad, 2021).

## 2.3. Au sein des activités de services, les pertes de chiffre d'affaires de certains secteurs sont très importantes pendant les périodes de confinement

Au sein du secteur des services, l'activité des entreprises a été très affectée dans les domaines de **l'hébergement et la restauration** avec des reculs de niveau de chiffre d'affaires d'environ 80 % entre février et avril 2020 pour ces deux secteurs [graphique 6]. Les effets ont été plus importants sur le secteur de l'hébergement que celui de la restauration. La reprise d'activité en mai par rapport à avril y a été quasi nulle, contrairement au secteur de la restauration, qui a bénéficié d'une réouverture dans la majeure partie du territoire national dès le 11 mai et a pu développer la vente à emporter (+13 % de chiffre d'affaires entre avril et mai). Les entreprises du secteur des **arts et spectacles** ont subi un recul de l'activité de 64 % entre février et avril. Le chiffre d'affaires du secteur reste inférieur de 38 % en décembre par rapport à février. Dans le secteur du **transport aérien**, avec l'instauration de règles et de restrictions de voyage, le chiffre d'affaires a reculé de 78 % en avril et de 71 % en novembre par rapport à février. L'activité de ce secteur est restée réduite tout au long de l'année 2020, où les fermetures de terminaux ont succédé aux fermetures d'aéroport du premier confinement. Même au cours de la période estivale, et malgré la fin des restrictions de déplacement en Europe au cours de l'été, en août, le chiffre d'affaires du secteur demeure inférieur de 57 % par rapport à son niveau de février. Les ménages se sont orientés vers le **transport ferroviaire** au sortir du premier confinement, les entreprises enregistrant une hausse de chiffre d'affaires de 15 % en juillet et 21 % en septembre par rapport au mois de février 2020. Le deuxième confinement a de nouveau fortement impacté le secteur, l'activité de novembre restant inférieure de 43 % à celle de février.

Dans les activités des **autres services personnels**, qui englobent notamment les coiffeurs, les blanchisseurs, l'entretien corporel et les services funéraires, les entreprises ont connu des variations importantes de leurs chiffres d'affaires avec une baisse de 65 % en avril et de 47 % en novembre par rapport à février. Néanmoins, les sous-secteurs des autres services personnels n'ont pas tous été impactés de la même façon. Par exemple, lors du premier confinement, l'activité des coiffeurs et soins de beauté a chuté de 96 % entre février et avril et de 80 % entre février et novembre. A l'inverse, le chiffre d'affaires des services

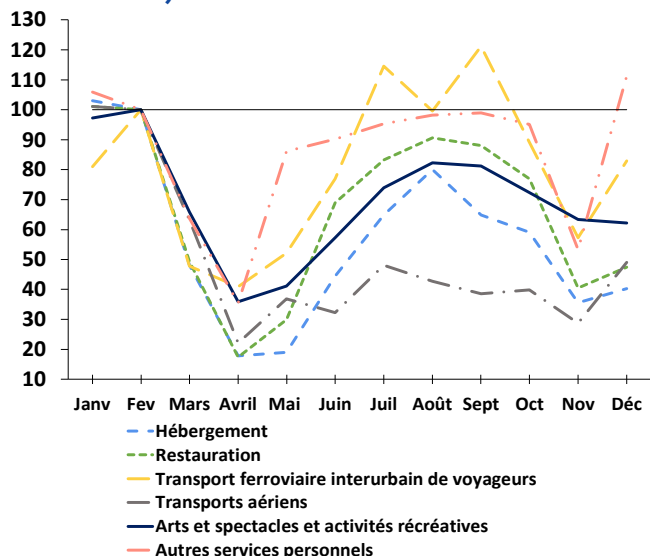
<sup>5</sup> Le commerce alimentaire en magasin comprend les deux secteurs commerce de détail en magasin non spécialisé et commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé

<sup>6</sup> Le grand commerce spécialisé dans la vente à distance (par internet ou par correspondance) ou dans les autres formes de vente hors magasin comprend

principalement des grandes enseignes du e-commerce (vente à distance spécialisée ou non sur une gamme de produits) ainsi que quelques grandes enseignes de vente sur automates et de vente à domicile (La situation du commerce en 2020, Insee, 2021).

funéraires a augmenté de 10 % en avril et de 23 % en novembre et décembre par rapport à février 2020.

**Graphique 6 : Évolution du chiffre d'affaires des entreprises de quelques sous-secteurs des services en 2020 (données CVS-CJO, base 100 en février 2020)**

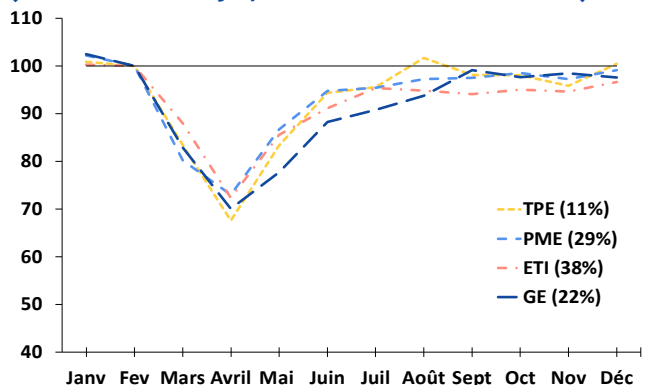


**Lecture :** Le chiffre d'affaires des entreprises du secteur information et communication a reculé de 1% entre février et mars 2020.  
**Champ :** Entreprises ayant déposé des déclarations mensuelles de TVA.  
**Source :** Déclarations mensuelles de TVA 2020, DGFIP, Insee.

### 2.4. Les différentes catégories d'entreprises connaissent une évolution similaire de leur activité

L'ensemble des entreprises, quelle que soit leur taille, connaissent une baisse de chiffre d'affaires semblables au premier confinement, entre février et avril 2020. Les très petites entreprises (TPE) constituent la catégorie d'entreprise la plus touchée avec un recul de 32 % du chiffre d'affaires en avril par rapport à février, contre 27 % pour les petites et moyennes entreprises (PME), 28 % pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et 30 % pour les 300 grandes entreprises [graphique 7].

**Graphique 7 : Évolution du chiffre d'affaires des entreprises par catégorie d'entreprise en 2020 (données CVS-CJO, base 100 en février 2020)**



**Note :** Le poids respectif dans l'économie de chaque catégorie d'entreprise représentée est illustré dans la légende, entre parenthèses à partir des chiffres d'affaires déclarés en 2020 dans l'ensemble des déclarations mensuelles de TVA.  
**Lecture :** Le chiffre d'affaires des PME a reculé de 19% entre février et mars 2020.  
**Champ :** Entreprises ayant déposé des déclarations mensuelles de TVA.  
**Source :** Déclarations mensuelles de TVA 2020, DGFIP.

L'instauration d'un couvre-feu dans plusieurs départements et la fermeture administrative de certains établissements à partir d'octobre 2020, lors du deuxième confinement, ont entraîné une nouvelle baisse d'activité des entreprises en novembre mais beaucoup moindre qu'au premier confinement, avec une perte de chiffre d'affaires de 4 % pour les TPE, 3 % pour les PME et 5 % pour les ETI et 2 % pour les grandes entreprises.

## 3. Analyse et effet de la crise sur la consommation des ménages

### 3.1. La consommation des produits «de première nécessité» augmente pendant les périodes de confinement

Au cours de l'année 2020, les mesures sanitaires et de fermetures administratives ainsi que les restrictions de déplacement ont eu des répercussions sur la façon de consommer des ménages. La consommation de biens et services imposés au taux de 5,5 % et correspondant aux produits de première nécessité progresse de 4,5 % entre 2019 et 2020 dans les secteurs d'activité reflétant la consommation des ménages, avec une hausse de 6,3 % lors du deuxième trimestre 2020 par rapport à la même période en 2019. La consommation des ménages s'est concentrée sur ce type de produits au cours de l'année 2020, notamment pendant les périodes de confinement. Cela peut s'expliquer par le fait que les magasins vendant des produits de première nécessité soient restés ouverts et que les repas des ménages soient davantage pris à domicile à cause de la fermeture des cantines d'entreprises, des cantines scolaires et des restaurants.

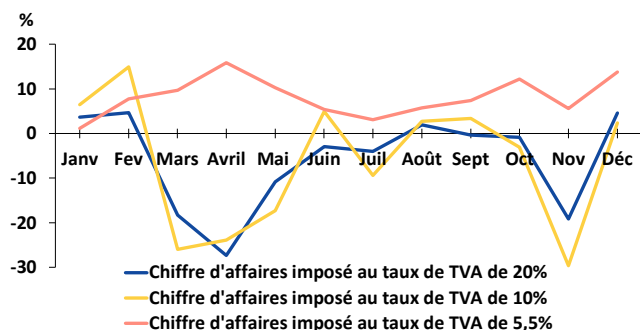
Dans les supermarchés, les ventes de produits de première nécessité imposés au taux de TVA de 5,5% ont augmenté de 8 % sur la même période. La hausse des ventes de ce type de produits est accentuée lors des mois de confinement (+16 % entre les mois d'avril 2019 et avril 2020 et +14 % entre décembre 2019 et décembre 2020) [graphique 8]. La vente des produits de première nécessité a aussi augmenté dans les commerces effectuant exclusivement de la vente en ligne (+18 % entre 2019 et 2020) et dans les commerces alimentaires en magasins spécialisés que sont les boulangers, maraîchers, fromagers, détaillants d'alcool et de tabac, etc. (+11 % sur la même période). Les mesures restrictives ont également encouragé les ménages à se tourner vers les ventes à distance et à privilégier les commerces situés près de chez eux, ces deux secteurs ayant vu leur chiffre d'affaires global également augmenter (+16 % et +12 % respectivement entre 2019 et 2020). Au restaurant, les ménages se sont orientés vers les ventes à emporter. Ces dernières, imposées au taux de TVA de 5,5 %, représentaient 14 % du chiffre d'affaires global des restaurants au mois d'avril 2020 et pendant le deuxième confinement, contre 5 % les autres mois de l'année 2020.

A l'inverse des produits de première nécessité, les ventes de produits imposés au taux de TVA de 20 % diminuent de 9 % en moyenne entre 2019 et 2020 dans les secteurs reflétant la consommation finale des ménages. Elles ont diminué de 6 % dans les

supermarchés sur la même période, les ménages ayant privilégié les produits de première nécessité aux produits imposés à 20% (par exemple, les appareils électroménagers et les jouets). Cela a permis au chiffre d'affaires du secteur de rester relativement stable (+0,9% entre 2019 et 2020). Dans les commerces de détail d'équipements de l'information et de la communication (par exemple, les ordinateurs ou les téléphones portables) et dans les autres commerces de détail en magasin spécialisé (ex: habillement, chaussures, etc.), les ventes de produits imposés au taux de TVA de 20% baissent de 13% et 17% respectivement entre 2019 et 2020. Les confinements ont également affecté la consommation des produits imposés au taux de 10% (hôtels, camping, etc. [tableau 1]), qui baissent de 34% en 2020. Les produits dont le taux est à 2,1% diminuent de 3,5% en 2020, en lien probable avec la baisse des prix des médicaments remboursables alors que les volumes poursuivent leur progression (Gonzalez et al., 2021).

Ces informations sur le type de biens et services consommés par les ménages proviennent des données présentes dans les déclarations mensuelles de TVA en différenciant les montants de chiffre d'affaires par taux de TVA [tableau 1]. Elles intègrent seulement les secteurs dont l'activité se concentre sur de la consommation finale des ménages et fait l'objet d'une imposition à la TVA<sup>7</sup>.

### Graphique 8 : Évolution en glissement annuel du chiffre d'affaires par taux de TVA du secteur des commerces de détail en magasin non spécialisé en 2020



**Note :** Ce secteur d'activité comprend essentiellement les marchés, supermarchés, hypermarchés et grands magasins.

**Lecture :** Le chiffre d'affaires imposé au taux de TVA de 5,5% a progressé de 15,8% entre avril 2019 et avril 2020.

**Champ :** Entreprises ayant déposé des déclarations mensuelles de TVA.

**Source :** Déclarations mensuelles de TVA 2020, DGFIP.

### 3.2. Les données fiscales confirment la baisse globale de la consommation finale des ménages et la stabilité du revenu disponible en 2020

La baisse des chiffres d'affaires et des recettes de TVA constatée au cours de l'année 2020 proviendrait de la forte baisse de la consommation des ménages. Le chiffre d'affaires hors taxe des entreprises soumises à la

TVA, dans les secteurs dont l'activité se concentre sur de la consommation finale des ménages<sup>7</sup>, s'est contracté de 25% au deuxième trimestre 2020 par rapport à la même période en 2019 [graphique 9A]. Sur l'ensemble de l'année 2020, le chiffre d'affaires dans ces secteurs a diminué de 13%. Les produits au taux de 5,5% ont contribué d'un point de hausse à cette évolution contre -14 points pour l'ensemble des produits aux autres taux.

Les données fiscales de TVA construites pour refléter la consommation des ménages peuvent se comparer aux données de consommation finale de l'Insee dans les comptes trimestriels. La comparaison avec la dépense de consommation finale des ménages de l'Insee est effectuée sur les secteurs du commerce, du transport, de l'hébergement-restauration, de l'information-communication, des services immobiliers, des services aux entreprises et des services aux ménages. Selon l'Insee, dans ces mêmes secteurs d'activité, la baisse de la consommation finale des ménages a été très marquée au deuxième trimestre avec un recul de 16% par rapport au deuxième trimestre de 2019 (comptes trimestriels, Insee, 2020). Sur l'ensemble de l'année 2020, la consommation des ménages effectuée à partir des mêmes secteurs aurait reculé de 7% en 2020 par rapport à 2019, d'après l'Insee. Les données issues des secteurs sélectionnés par la DGFIP et celles présentées par l'Insee sont donc très proches et démontrent un recul réel et important de la consommation des ménages. Cette chute de dépense de consommation des ménages (-7% en volume pour l'ensemble des secteurs d'activité entre 2019 et 2020) est sans précédent dans l'histoire des comptes nationaux français.

Les données fiscales permettent également d'observer une relative stabilité des revenus au cours de l'année 2020 [graphique 9B]. Les revenus mensuels des individus peuvent être appréhendés à partir des informations du prélèvement à la source de l'impôt sur les revenus [encadré 1]. Chaque mois, dans le cadre des opérations de prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, l'administration fiscale dispose du montant des revenus sur lesquels est effectuée la retenue à la source. Bien que ces revenus ne correspondent qu'à une partie des revenus, à savoir les revenus salariaux, de pensions de retraites et de rentes, ces données rendent compte d'une part importante des variations de revenus qu'ont pu connaître les foyers fiscaux au cours de l'année 2020<sup>8</sup>. Les revenus trimestriels moyens ont progressé tout au long de l'année 2020 (3,5% de moyenne pour le glissement trimestriel). Le dynamisme des revenus est limité à 2,1% pour le deuxième trimestre 2020 par rapport à la même période de l'année précédente. Ce dynamisme est plus fort que celui du revenu disponible brut des ménages observé par l'Insee, dans les données

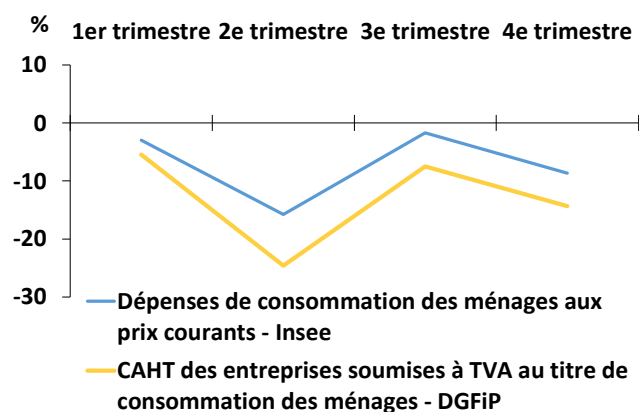
<sup>7</sup> Afin d'estimer cette évolution, les secteurs suivants ont été sélectionnés : 47.1, 47.2, 47.3, 47.4, 47.5, 47.6, 47.7, 47.8, 47.9, 49.1, 49.3, 49.42, 51.1, 55.1, 55.2, 55.3, 55.9, 56.1, 56.2, 56.3, 59.14, 68.20A, 77.2, 79.1, 79.9, 90.0, 91.0, 92.0, 93.1, 93.2, 95.1, 95.2, 96.0, 97.0. Ces codes ont été sélectionnés pour refléter au mieux à la consommation finale des ménages. Ils correspondent aux secteurs du commerce de détail, aux transports de voyageurs, à l'hébergement touristique, à la restauration et au débit de boisson, à la location d'appartement et de maison pour l'habitation principale et secondaire, à la projection de films, à la location de biens personnels, aux activités des agences de voyage et de réservation, aux activités du spectacle,

aux bibliothèques, musées et activités culturelles, à l'organisation de jeux de hasard et d'argent, aux activités liées au sport, aux activités récréatives, aux réparations de biens personnels et d'équipement, aux services personnels tels que les coiffeurs par exemple et aux activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique.

<sup>8</sup> Les revenus perçus directement par les usagers, par exemple les revenus fonciers ou les revenus de travailleurs indépendants, ne font pas partie de cette source de données.

issues des comptes trimestriels. Ces derniers montrent une hausse trimestrielle moyenne de 1,4 % par rapport à 2019 avec un recul de 0,1 % au deuxième trimestre. Cette différence peut s'expliquer par la prise en compte dans les données de l'Insee des indépendants, qui ont été plus fortement touchés par la crise sanitaire que les salariés et qui sont absents dans les données du PAS (Clerc M. et al., 2021).

**Graphique 9A : Évolution en glissement annuel des chiffres d'affaires soumis à TVA pouvant être classés comme des consommations finales et de la consommation finale des ménages Insee**



**Lecture :** Les dépenses de consommation des ménages (Insee) ont diminué de 4 % au premier trimestre 2020 par rapport au même trimestre en 2019. Par comparaison, le chiffre d'affaire hors taxe des entreprises qui déclarent à la TVA évolue de -5 % au premier trimestre 2020 par rapport au même trimestre en 2019.

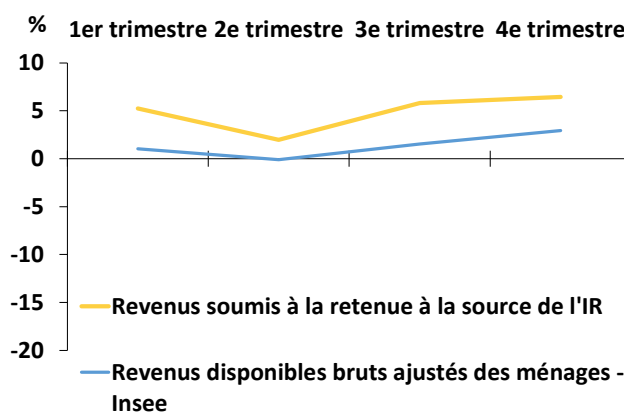
**Champ :** Dépenses de consommation des ménages aux prix courants (données CVS-CJO) dans les secteurs du commerce (AZ, C1, C2, C3, C5), du transport, de l'hébergement-restauration, de l'information-communication, des services immobiliers, des services aux entreprises et des services aux ménages. CAHT des entreprises soumises à TVA dans les secteurs 47.1, 47.2, 47.3, 47.4, 47.5, 47.6, 47.7, 47.8, 47.9, 49.1, 49.3, 49.42, 51.1, 55.1, 55.2, 55.3, 55.9, 56.1, 56.2, 56.3, 59.14, 68.20A, 77.2, 79.1, 79.9, 90.0, 91.0, 92.0, 93.1, 93.2, 95.1, 95.2, 96.0, 97.0.

**Source :** Déclarations mensuelles de TVA 2019 et 2020, DGFIP. Insee, comptes trimestriels, base 2014.

De plus, les revenus disponibles bruts<sup>9</sup> des ménages publiés par l'Insee correspondent aux revenus nets des impôts directs, c'est-à-dire aux revenus à la disposition des ménages pour consommer et épargner.

La combinaison de cette baisse des dépenses des ménages et d'une relative stabilité des revenus aurait généré un supplément d'épargne des ménages au cours de l'année 2020. A cet égard, la Banque de France, a estimé ce surplus entre 100 et 120 milliards d'euros, principalement constitué lors des mois de confinement (Banque de France, 2021).

**Graphique 9B : Évolution en glissement annuel du revenu disponible brut des ménages en % (données CVS-CJO) et des revenus soumis à la retenue à la source**



**Lecture :** Le revenu disponible brut des ménages de l'Insee a augmenté de 0,9% au premier trimestre 2020 par rapport au même trimestre en 2019. Les revenus soumis à la retenue à la source ont augmenté de 3,3% entre le premier trimestre 2020 et le premier trimestre 2019, pour les individus présents au T1 2019 et au T1 2020 dans les données de retenue à la source.

**Champ :** Revenu disponible brut<sup>10</sup> (Insee). Revenu soumis au prélèvement à la source (DGFIP).

**Source :** Insee, comptes trimestriels, base 2014 ; DGFIP.

L'analyse à partir des seules données fiscales permet donc de confirmer ce supplément d'épargne. Cette épargne accumulée est un élément clé pour l'amélioration de la situation économique. En effet, elle permettrait une hausse de la consommation des ménages en 2021 qui conduirait à un rebond d'activité de plus de 6 % de l'économie française (Moumni N., 2021).

**Tableau 1 : Les différents taux de TVA et les produits concernés en 2020**

<b>Le taux normal de 20 %</b>	La majorité des produits et services.
<b>Le taux intermédiaire de 10 %</b>	La restauration, la vente de produits alimentaires préparés, les transports de voyageurs, les travaux d'amélioration et d'entretien dans les locaux d'habitation achevés depuis plus de deux ans, les produits pharmaceutiques non pris en charge par la sécurité sociale, les activités de services à la personne, les hôtels, les terrains de campings, les abonnements pour recevoir les services de télévision, les foires, salons et parcs d'attractions et le bois de chauffage.
<b>Le taux réduit de 5,5 %</b>	Les produits considérés comme de première nécessité (ex : produits alimentaires, boissons sans alcool...), les cantines scolaires, les travaux d'amélioration de la qualité énergétique, les prestations de service et équipements pour les personnes handicapées et âgées, la fourniture d'énergie, les livres, les spectacles, les produits de protection hygiénique féminine et les préservatifs.
<b>Le taux super réduit de 2,10 %</b>	Les publications de presse, les médicaments remboursés par la sécurité sociale, les ventes d'animaux vivants de boucherie, les 140 premières représentations de certains spectacles et la contribution à l'audiovisuel public.
<b>Les taux particuliers</b>	Les opérations imposables réalisées en Corse ou dans les territoires ultra-marins.
<b>Les exonérations de TVA</b>	Les produits des activités financières et d'assurance, les produits de certaines activités d'enseignement, les produits des activités médicales et la plupart des locations nues ou à usage d'habitation. Il existe également des exonérations communes à l'ensemble des secteurs d'activités telles que les exportations, les livraisons intra-communautaires et les opérations réalisées par des organismes d'intérêt général.

**Note :** Liste non exhaustive. Les différents taux de TVA s'appliquent sur les prix de vente hors taxe.

<sup>9</sup> Revenu dont disposent les ménages pour consommer ou investir, après opérations de redistribution. Il comprend l'ensemble des revenus d'activité (rémunérations salariales y compris cotisations légalement à la charge des employeurs, revenu mixte des non-salariés), des revenus de la propriété (intérêts, dividendes, revenus d'assurance-vie...) et des revenus fonciers (y

compris les revenus locatifs imputés aux ménages propriétaires du logement qu'ils occupent). On y ajoute principalement les prestations sociales en espèces reçues par les ménages et on en retranche les cotisations sociales et les impôts versés.



## Encadré 1 : Sources et méthodologie

Cette étude mobilise des données comptables de recouvrement, les travaux de prévisions de la DGFIP pour l'année 2020, les déclarations de TVA mensuelles, les séries d'indices de chiffre d'affaires produits par l'Insee à partir de ces mêmes déclarations de TVA et les données fiscales sur le prélèvement à la source. Seules les déclarations mensuelles sont prises en compte, ce qui signifie que les entreprises déposant des déclarations trimestrielles ou annuelles sont hors champ de l'étude. A cet égard, les entreprises déposant des déclarations mensuelles déclarent 5 024 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2019 et 4 707 milliards en 2020, soit une baisse de 6,3 % [tableau 2]. Les entreprises déposant des déclarations trimestrielles et annuelles de TVA ont déclaré 229 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2019 et 211 milliards d'euros en 2020, soit une baisse de 7,8 %, du même ordre de grandeur que pour celles déposant des déclarations mensuelles, bien que légèrement supérieure. La présente étude intègre donc l'essentiel de l'activité des entreprises (96 %). Les entreprises déposant des déclarations trimestrielles et annuelles sont, en général, de très petites entreprises. En effet, le dépôt annuel des déclarations de TVA concerne les entreprises au régime simplifié d'imposition (RSI). Les entreprises éligibles au RSI sont celles déclarant un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à 247 000 euros pour les prestations de service et 818 000 euros pour les activités de commerce et d'hébergement ; de plus, le montant de TVA annuel exigible doit être inférieur à 15 000 euros. Le dépôt trimestriel des déclarations de TVA concerne les entreprises ayant un montant de TVA à décaisser ne dépassant pas 4 000 euros au cours de l'année précédente.

**Tableau 2 : Chiffre d'affaires par type de déclaration pour les années 2019 et 2020 et leur évolution**

Mds€	2019	2020	Evolution
Chiffre d'affaires des déclarations mensuelles de TVA	5 024	4 707	-6,3%
Chiffres d'affaires des déclarations annuelles de TVA	113	106	-6,3%
Chiffres d'affaires des déclarations trimestrielles de TVA	116	105	-9,1%
<b>Total</b>	<b>5 253</b>	<b>4 918</b>	<b>-6,4%</b>

### Construction des séries de recettes nettes de TVA :

La **TVA collectée par les entreprises** représente l'ensemble de la TVA payée par les clients lors des ventes de biens de consommations et/ou de prestations de service et qui est récupérée par les entreprises.

Les recettes encaissées de TVA correspondent à la différence entre la TVA collectée et la TVA déduite par les entreprises. Elles sont issues des données de recouvrement. Les **recettes nettes de TVA** correspondent à la différence entre les recettes encaissées de TVA et les remboursements de crédit de TVA (avant transferts aux organismes sociaux et aux régions).

Afin de mesurer l'impact de la crise sur la TVA, deux séries ont été construites. La première correspond à un scénario de prévision réalisé sans anticipation de l'épidémie de Covid-19. Elle est fondée sur la prévision effectuée à l'automne 2019 dans la Loi de Finances pour 2020 et recalée pour les mois de janvier et février grâce aux données de janvier et février 2020. La seconde série, construite en janvier 2021, est basée sur les recettes nettes de 2020. Cette série a été ensuite retraitée de manière à neutraliser l'effet d'accélération des rythmes de remboursements de crédits de TVA opérée à la DGFIP en mesure de soutien aux entreprises face à la crise. Cette neutralisation correspond à un étalement des délais de remboursement de crédit de TVA selon les délais usuels.

Par ailleurs, pour permettre leur comparaison avec l'évolution du PIB en volume, la TVA collectée par les entreprises et les recettes nettes de TVA ont été décalées d'un mois en amont, car les recettes encaissées de TVA et les recettes nettes de TVA d'un mois donné reflètent principalement l'activité du mois précédent.

### Etude des revenus via les données de prélèvement à la source

Le prélèvement à la source est un mode de paiement de l'impôt sur le revenu mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il consiste à prélever l'impôt en même temps que les revenus sont perçus, via deux modes de prélèvement à disposition du contribuable : la retenue à la source et le paiement d'acomptes. La retenue à la source est un mode de prélèvement de l'impôt réalisé pour l'Etat par un employeur pour les revenus salariaux ou une banque pour les revenus de capitaux mobiliers. Les acomptes sont, eux, prélevés par l'administration sur le compte bancaire des usagers pour leurs revenus perçus directement (par exemple les revenus fonciers ou les revenus des travailleurs indépendants).

Les données relatives au prélèvement à la source, concernent les traitements et salaires, les pensions et retraites ainsi que le chômage dans le champ de la retenue à la source pour l'ensemble des secteurs pour la France entière. Elles permettent d'identifier les personnes physiques pour la retenue à la source.

## Encadré 2 : Restrictions pour raisons sanitaires en 2020

### Premier confinement : Mars – Mai 2020

Un confinement strict a été mis en place du **17 mars au 10 mai 2020 inclus**, couplé à la mise en place d'un *état d'urgence sanitaire* du 17 mars au 10 mai, prorogé jusqu'au 10 juillet 2020 inclus. Le confinement a été anticipé par la fermeture de tous les lieux recevant du public considérés non indispensables.

Les mesures de confinement ont été complétées ou révisées semaine après semaine : les déplacements hors du domicile sont interdits sauf dans des cas définis, avec des limitations des déplacements pour la détente à 1 km autour du domicile, limité à 1 heure par jour. Les écoles et crèches sont fermées. L'offre de transports en commun a été fortement réduite.

### Déconfinement : Mai – Juillet 2020

**A compter du 11 mai** sur tout le territoire à l'exception de Mayotte. **Les déplacements au-delà de 100 km de son domicile demeurent interdits** sauf motif impérieux (deuil familial, motif professionnel...). Pour quatre régions métropolitaines (Hauts-de-France, Ile-de-France, Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté), les conditions du déconfinement sont plus strictes. Dans ces quatre régions, les parcs et jardins ainsi que les collèges resteront fermés. L'offre de transports interrégionaux reste limitée.

Tous les commerces peuvent ouvrir le 11 mai, sauf les cafés, bars et restaurants qui rouvriront le 2 juin. En Île-de-France, les centres commerciaux d'une superficie supérieure à 40 000 m<sup>2</sup> ne sont pas autorisés à rouvrir dès le 11 mai, et la réouverture des bars et restaurants est repoussée au 15 juin.

**22 juin** : Réouverture de manière obligatoire et selon les règles de présence normale des crèches, des écoles et des collèges à partir du 22 juin 2020.

Les restrictions de circulation au sein de l'espace européen, sont levées à compter du **15 juin**, à l'exception de l'Espagne (21 juin) et du Royaume-Uni (10 juillet).

Fin de l'état d'urgence sanitaire le **10 juillet**.

### Deuxième confinement : Novembre - Décembre 2020

L'ensemble du territoire national est confiné une seconde fois à compter du **30 octobre 2020, et jusqu'au 15 décembre** avec des mesures semblables à celles du premier confinement, avec toutefois un maintien de l'accueil en crèches, et de l'enseignement dans les écoles, les collèges et les lycées. Les lieux recevant du public sont fermés. Ce confinement succède à des mesures de couvre-feu territorialisées depuis le 17 octobre dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Les déplacements sont limités, et soumis à la réalisation d'une attestation de déplacement. Les déplacements entre régions sont interdits (à l'exception des retours des vacances d'automne). A partir du **28 novembre 2020**, les règles de contrôle des déplacements sont assouplies, et certains commerces sont autorisés à rouvrir. La fin du confinement à partir du **15 décembre 2020** s'accompagne d'un couvre-feu interdisant (sauf exceptions) tout déplacement sur l'ensemble du territoire métropolitain entre 20 heures et 6 heures.

## Pour en savoir plus

Banque de France, « *L'impact de la crise du Covid-19 sur la situation financière des entreprises et des ménages en 2020* », Suivi de crise Covid-19, février 2021.

Besnard X., Glénat P., Goin A., Pujol S., « *La situation du commerce en 2020* », Insee Première n°1866, juillet 2021.

Bureau B., Duquerroy A., Giorgi J., Lé M., Scott S., Vinas F., « *Une année de crise COVID : impact sur la dynamique de l'activité des entreprises en France Une évaluation sur données individuelles* », Insee, Banque de France, Juillet 2021.

Clerc M., Legleye S., Nougaret. A., « *Au premier trimestre 2021, 22 % des ménages déclarent une baisse de revenus par rapport à mars 2020* », Insee Focus n°238, mai 2021.

Gonzalez L., Lefebvre G., Mikou M., Portela M., Jabri K., Monirijavid S., Renaud T., « *Les dépenses de santé en 2020* », DREES, septembre 2021.

Insee, « *Les comptes trimestriels au quatrième trimestre 2020* », Insee Résultats n°26, janvier 2021.

Laurent J., « *Une chute d'activité inédite dans l'industrie manufacturière en 2020* », Insee Première n°1867, juillet 2021.

Moumni N., « *La vague espérée de la reprise* », OFCE, octobre 2021.

Directeur de la publication

Jérôme Fournel

Rédacteurs en chef

Denis Boissault  
Christophe Bellégo

DGFIP

Département des études et des  
statistiques fiscales  
Pôle Statistique Publique

Pour toute information

[www.impots.gouv.fr/portail/statistiques](http://www.impots.gouv.fr/portail/statistiques)

Contact presse

[cabinet.communication@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cabinet.communication@dgfip.finances.gouv.fr)

ISSN  
en cours